



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 06/04/2024

Reçu en préfecture le 06/04/2024

Publié le 10/04/24

ID : 029-262901598-20240328-D_01_2024-DE

Jeudi 28 mars 2024 à 19 heures 00

DELIBERATION N° 01-2024

Date de convocation : 20 mars 2024
Président : M Eric Le Bour
Secrétaire de séance : Mme Magalie Kersauzon

Membres en exercice : 13
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Plouescat s'est réuni le jeudi 28 mars 2024 à 19 heures 00, sous la Présidence de M Eric Le Bour.

Etaient présents :

M Eric Le Bour, Mme Laurence Méar, Mme Claudie Péron, Mme Magalie Kersauzon, Mme Maïwenn Morvan, Mme Monique Le Duff, Mme Geneviève Sabathé, M Yves Abiven, Mme Mireille Guillou, M Christian Masson.

Absents excusés ayant donné procurations :

Mme Evelyne André a donné pouvoir à M Yves Abiven.

Absents excusés :

M. François Roué, Mme Magali Roué.

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Approbation du compte de gestion 2023.

Après s'être vu présenter le Budget Primitif 2023, le détail des dépenses effectuées et les mandats délivrés ainsi que les créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ; statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier pour le C.C.A.S. visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La secrétaire de séance,
Magalie Kersauzon

Le Président,
Eric Le Bour

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le 10/04/24